



Vente par telephone et démarchage a domicile

Par **angeli sylvie**, le **20/03/2012** à **16:31**

Bonjour,

mon beau père de 79 ans est démarché par telephone par une société bio qui lui vend des gelules a 41€ la boîte et sont a 4€ dans le commerce, du gel de silice a 94,33€ au lieu de 12,50€. avec un appel tous les 10 jours resultat : le 27/01 facture de 165.50€ et le 17/02 : 275,30 €. il ne sait pas dire non et en plus règlement immédiat, il donne son numéro de carte bleue par telephone.

société bien être concept bio a courbevoie 92 et aussi démarchage a domicile pour du vin par la société léo lagrange pour du bayuls a 38,90€ la bouteille qui ne coûte que 10 € dans le commerce.

j'ai envoyé un recommandé a ces sociétés les menaçant de porter plainte que faire pour qu'ils ne le démarchent plus que ce soit par telephone ou visite.

merci

Par **pat76**, le **20/03/2012** à **19:15**

Bonjour

Bous prévenez déjà les services de la répression des fraudes car il y a infraction sur la législation du démarchage à domicile aucune demande de paiement ne devant être faite avant le délai de rétractation.

Votre beau-père a signé un document de commande et un bon de livraison?

Par **angeli sylvie**, le **20/03/2012 à 19:30**

pour le vin signature du bon de commande et reglement a reception et pour les gelules
reglement immédiat en même temps que la prise de commande par telephone

Par **pat76**, le **20/03/2012 à 19:41**

Bonjour

Pour les gellules, vous déposez plainte contre la société pour infraction à la législation sur le
démarchage à domicile et vous alerter les services de la répression des fraudes.

Vous avez le numéro de siret de cette société à Courbevoie?

Vous pourriez le communiquer au forum?

Par **angeli sylvie**, le **20/03/2012 à 19:46**

société " bien être concept bio "" sur le site des société c'est win. 6 avenue de chateau du loir
92400 courbevoie
tel 01 80 88 99 14.
rcs : 52196126800013
e-mail : sav@win-concept.fr

Par **angeli sylvie**, le **21/03/2012 à 17:47**

plainte déposée, signalement fait au service des fraudes, changement de CB en cours ainsi
que n° de telephone merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **21/03/2012 à 19:31**

Bonjour

Blen Être Concept Bio

Nom exact:

WIN CONCEPT
6 avenue Château du Loir

92400 COURBEVOIE

Gérante Mme Naouel GUELIF née le 19/07/1974.

Société créée le 28 février 2010 et immatriculée au RCS NANTERRE sous le n° 521961268

C'est à cette personne que vous envoyez la lettre de réclamation pour non respect du Code de la Consommation;

Pour les gélules elles ont été livrées de quelle manière?

Simple question, mais qui a son importance.

C'est WIN CONCEPT qui avait démarché votre beau-père ou c'est lui qui avait appelé pour passé une commande après avoir vu une pub?

Un bon de livraison a été signé?

Par **angeli sylvie**, le **21/03/2012 à 20:05**

Bonsoir,

il a été contacté par téléphone par win concept et final de la conversation prise de commande et reglement par cb.

livraison quelques jours plus tard par la poste.

re telephone 14 jours après et rebelote avec en plus des réductions de 50%

les mêmes produits sont vendus 10 fois moins chers et la cible est bonne : personne âgée produits pour articulations, prostate, bien être

c'est à dire : bambou, prêle, gel de silice

Par **pat76**, le **22/03/2012 à 13:40**

Bonjour

Donc, pas d'hésitation pour la plainte, il y a infraction à la législation sur le démarchage à domicile.

Il n'y a pas eu de bon de livraison de signé, l'envoi par la poste était en recommandé ou pas?

Si il n'était pas en recommandé, je vous ferai une suggestion qui va bien embêter WIN CONCEPT.

Par **angeli sylvie**, le **22/03/2012** à **15:33**

colis simple sans recommandé allez y pour votre suggestion, je suis hérissée par cette société peu scrupuleuse envers les personnes dites "faibles"

Par **pat76**, le **23/03/2012** à **13:25**

Bonjour

Pas de bon de livraison signé, vous n'avez pas reçu la commande, vous demandez le remboursement par lettre recommandée avec avis de réception.

Le vendeur devra prouver que la livraison a été effectuée en produisant le bon de livraison signé de la main du client.

Arrêt de la 1ère Chambre Civile de la Cour de Cassation en date du 19 mars 1996; Bull. Civ. I, n° 147:

" C'est au vendeur qu'il incombe de prouver qu'il a mis la chose vendue à la disposition de l'acheteur dans le délai convenu."

Par **titine58**, le **02/01/2013** à **13:51**

bonjour,

ma mère âgée de 67 ans et étant perturbée par la mort de ma soeur, a été victime des sté BIEN ETRE CONCEPT BIO à Courbevoie ELLY CONSEIL à Créteil.

ils lui ont envoyé sans son accord, plusieurs livraisons et le montant total s'élève à 1801.20 €.

Et ils continuent de la contacter par téléphone en l'harcelant, lui indiquant qu'elle est obligée de continuer la cure. que dois je pour l'aider. merci

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **14:20**

Bonjour

Vous allez le plus rapidement possible informer les services de la répression des fraudes du comportement de ces deux sociétés.

Votre maman avait signé des bons de commandes et des bons de livraison?